FRONTIERE FRANCO ITALIENNE

1. Procès verbal de la réunion des experts techniques

Comme convenu au point 6d de l’ordre du jour de la réunion des experts techniques de la frontière franco-italienne – Saint Mandé, 19-21 novembre 2013, les experts techniques se sont réunis à l’institut géographique militaire à Florence du 7 au 9 octobre 2014.

Ont participé à la réunion :

Pour la Partie italienne:

* FTC Salvatore Spatola
* FTC Simone Bartolini
* FTC Maria Vittoria De Vita

Pour la Partie française:

- ITGCE Pierre Vergez

- ITGCE Anne Duret

1. Les experts techniques se sont mis d’accord sur le présent

**ORDRE DU JOUR**

**Point 1:** **Rapport sur les travaux d’entretien des bornes frontière et de détermination de la ligne frontière effectués en 2014**

**Point 2: Etat d’avancement de l’informatisation des fiches des bornes frontière**

**Point 3: Etat d’avancement de la restitution photogrammétrique de la ligne frontière**

**Point 4: Travaux à effectuer sur la frontière en 2015**

**Point 5: Etat des bornes frontière**

**Point 6: Divers**

1. **Borne frontière 0/7 – Secteur I de compétence française**
2. **Ligne frontière coïncidant avec le torrent “Piccola Dora” à Clavière – Secteur IV de compétence italienne**
3. **Prochaine réunion des experts techniques**

**Point 1**

**Rapport sur les travaux d’entretien des bornes frontière et de détermination de la ligne frontière effectués en 2014**

Comme prévu au point 4 de l’ordre du jour de la réunion des experts techniques (Saint Mandé 19-21 novembre 2013), la Partie italienne a effectué des travaux de détermination de la ligne frontière dans les secteurs III et II du 29 juillet au 7 août 2014, sur les zones où des différences importantes ont été détectées en comparant les tracés de la ligne frontière issus des restitutions photogrammétriques effectuées indépendemment par les deux Parties. Un représentant de la Partie française a participé aux travaux. Pendant toute cette période, la Partie italienne a utilisé un hélicoptère de l’armée italienne pour effectuer ces travaux.

Au cours de ces travaux, ont été résolues les différences entre les deux lignes qui n’avaient pu l’être au bureau. Pour certaines zones, un survol de la ligne frontière a été suffisant car la ligne de partage des eaux était facilement identifiable à l’oeil nu. Pour les autres, un levé GPS a été effectué pour déterminer la ligne frontière, à l’aide d’un appareil Trimble GEO7X (temps d’acquisition 40 secondes, une mesure par seconde). Le calcul effectué en post traitement avec les données de deux stations permanentes a garanti une précision de l’ordre de 15 à 50 cm, supérieure à celle que l’on peut obtenir avec la restitution photogrammétrique. Les stations permanentes utilisées sont :

* Torino (TORI), Grevere (GRAV) et Settimo Vittone (SEVI) du réseau italien ITALPOS;

La Partie française a effectué un calcul de vérification en partant des mêmes mesures et en utilisant la station :

* Modane (MODA)

La comparaison des résultats des deux calculs n’a pas montré de différences significatives.

Les résultats des travaux sur chaque zone sont annexés au présent procès verbal, de l’annexe 1 à 30.

Le groupe de travail italien a en outre effectué des travaux d’entretien sur les bornes suivantes :

Settore IV : les bornes 24ZG et 24ZH cassées en plusieurs morceaux ont été recollées;

**Point 2**

**Etat d’avancement de l’informatisation des fiches des bornes frontière.**

La Partie française signale que le contrôle de la numérisation des fiches de bornes frontière n’a pas avancé, car le ministère de l’Intérieur, responsable de la documentation relative à la frontière, n’a pu encore mandater l’IGN pour effectuer ce travail. L’état d’avancement est le même qu’au point 2 du procès verbal de la réunion des experts techniques qui s’est tenue à Paris en 2013.

**Point 3**

**Etat d’avancement de la restitution photogrammétrique de la ligne frontière.**

La Partie italienne a corrigé la ligne frontière sur le secteur IV, en prenant en compte les mesures effectuées en 2013, contrôllées et approuvées par la Partie française. Il reste à définir la frontière dans le secteur IV, sur un petit segment près de la “Piccola Dora” à Clavière (cf point 6b du présent ordre du jour).

Les deux Parties ont fait le point sur la situation du travail de restitution photogrammétrique de la frontière.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Secteur | Compétence | Restitution | Note | Annexe au procès verbal |
| I | française | Effectuée par les deux Parties | La Partie française transmettra la moitié Nord à la Partie italienne |  |
| II | italienne | Effectuée par les deux Parties | Mesures sur le terrain terminées et corrections apportées. Trois segments de frontière approuvés au bureau. | 31,32,33 |
| III | française | Effectuée par les deux Parties | Mesures sur le terrain terminées, corrections apportées. Cinq segments de frontière approuvés au bureau. | 34,35,36,37,38 |
| IV | italienne | Effectuée par les deux Parties | Mesures sur le terrain terminées, corrections apportées. Reste un segment à déterminer. |  |
| V | Française | Effectuée par les deux Parties | Mesures terminées sur le terrain, modifications apportées. |  |
| VI | Italienne | Effectuée par les deux Parties | Mesures terminées sur le terrain, modifications apportées. |  |
| VII | Française | Effectuée par les deux Parties | Corriger la ligne en fonction des mesures effectuées en 2011-2013. Un segment de frontière approuvé au bureau. | 39 |
| VIII | Italienne | Effectuée par les deux Parties | Mesures terminées sur le terrain, modifications apportées.  Secteur validé par les deux Parties |  |

Les experts techniques proposeront à la Commission Mixte de valider la ligne frontière sur le secteur VIII au cours de la prochaine réunion.

**Point 4**

**Travaux à effectuer sur la frontière en 2015**

La Partie italienne prévoit d’effectuer du 31 aout au 11 septembre 2015 des mesures GPS dans le secteur I pour la détermination de la ligne frontière, ainsi que des travaux d'entretien des bornes frontière sur le secteur IV dans la zone de Clavière. La Partie italienne utilisera un hélicoptère de l’armée italienne pendant toute la période des travaux qui devra survoler le territoire français à proximité de la frontière. Pour ce type de travaux de définition du tracé de la frontière, la présence d’un expert technique français est indispensable.

**Point 5**

**Etat des bornes frontière**

Les deux Parties ont mis à jour, en annexe 40, l’état des bornes frontière sur la base des indications remontées des organismes chargés de la surveillance de l’abornement frontalier.

**Point 6**

**Divers**

1. **Borne frontière 0/7 – Secteur I de compétence française**

La Partie italienne n'a pas pu effectuer de mesures GPS de contrôle sur la borne 0/7 au Col de la Seigne au cours des travaux de 2014, là où la matérialisation a été modifiée par le Bureau des Ressources Naturelles de la Région Val d’Aoste (l’Assessorato alle Risorse Naturali della Regione Valle d’Aosta)

Les mesures GPS nécessaires de contrôle de la position de cette borne seront effectuées pendant les travaux en 2015.

1. **Ligne frontière coïncidant avec la torrent “Piccola Dora” à Clavière – Secteur IV de compétence italienne**

Suite aux indications du maire de Clavière, une reconnaissance sur le terrain a été effectuée le 1er Août 2014 à Clavière sur la zone entre les bornes 24Z et 24ZA, où la frontière coïncide avec le milieu du torrent la “Piccola Dora”. Pendant cette reconnaissance, nous avons constaté que le cours du torrent a été modifié au cours des travaux de restauration qui ont suivi l'innondation du 3 août 1990.

Le maire de Clavière suggère que soit identifiée sur le terrain la position de l’ancien lit du torrent, car la ligne frontière officielle ne peut être changée même si le cours du torrent est modifié. Si nécessaire, une démarcation sera effectuée.

La Partiee française se propose d'effectuer une restitution photogrammétrique du tracé du torrent grâce aux photos aériennes antérieures à 1990 (la démarcation de la frontière sur la zone de Clavière date de 1975), pour la comparer à la carte officielle de la frontière à l'échelle 1:10000 éditée à l'occasion de la démarcation.

1. **Prochaine réunion des experts techniques**

Les experts techniques proposent de se réunir à l’IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) du 3 au 5 novembre 2015, principalement pour terminer le travail de numérisation de la documentation, et de détermination de la ligne frontière.

Fait, lu et approuvé à Florence le 9 octobre 2014

Pour la Partie italienne Pour la Partie française

(Salvatore Spatola) (Anne Duret)